

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : **889** Société : **Retraité RAM**

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : **Jarbooui Omoor**

Date de naissance : **23/07/1947**

Adresse : **Houye Meurad Bloc 9 Imm 1 Bd EL Foudjate**

Houye Mahammed

Tél. : **06 57 93 03 85** Total des frais engagés Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : **04/11/2011**

Nom et prénom du malade : **HADOUK HADOUK** Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

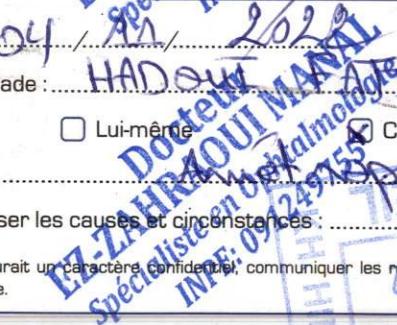
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : **09/11/2011**

Signature de l'adhérent(e) : 



889
Jarbooui Omoor
Retraité
RAM,

Age :

Enfant

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/11/2022 - CS			200.000 -	<i>ZAHRAOUY Docteur en Ophtalmologie liste en Ophtalmologie Tunisie N°: 091249755</i>

Chèque et signature du Médecin
constatant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
OPTIQUE MOUSSAOUI Opticien optométriste Bd. Béchar 100 10600 Habib Bourguiba Tunisie <i>hors service populaire</i>	27/11/22	n° 130	193,40 DT

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Ez Zahraoui Manal
Spécialiste en Ophtalmologie
Adulte et Pédiatrique

Diplômée des Facultés de Médecine de Rabat et de Paris

Praticien attaché à l'hôpital Cheikh Khalifa bin Zayed

Ancien Médecin au CHU de Rabat

Ancien Médecin au CHU de Bruxelles

Diplômée en Ophtalmologie Pédiatrique et Strabologie
de l'université de Marseille

Diplômée en Imagerie rétinienne, prise en charge du Glaucome
et adaptation en lentilles de contact des Universités de Paris



الدكتورة منال الزهراوي
طب و جراحة العيون
للكبار و الصغار

خريجة كلية الطب برباط و باريس

طبيبة ملحقة بمستشفى الشيخ خليفة بن زايد

طبيبة سابقة بمستشفى الجامعي برباط

طبيبة سابقة بمستشفى الجامعي بروكسل

دبلوم في طب عيون الأطفال و الحول بجامعة مرسيليا

دبلوم في أمراض الشبكية و أمراض الرؤوس و تعديل

العدسات اللاصقة بجامعة باريس

04 novembre 2022

Casablanca, le

MME HADOUI FATIMA

Merci de bien vouloir réaliser les analyses laboratoire suivantes :

Glycémie à jeun
HbA1C

Centre Populaire
Laboratoire de la Grande Ceinture
Hay Mohammadi, Casablanca
Bd La Grandi, Casablanca
Tél: 05 22 61 33 34
Fax: 08 08 52 55 39
M: 06 61 23 26 11
GSM: 06 92 22 26 11

EZ-ZAHRAOUI MANAL
Doctor
Spécialiste en Ophtalmologie
NPE: 091249755

Boulevard grande ceinture, bloc Koudia 106 N°73, 1er étage, Hay Mohammadi, Casablanca
(En face du café Florida, station tramway M'dakra) - E-mail : drezzahraouim@gmail.com

Tél.: 05 20 79 20 79 - 05 20 74 20 74 - N° des Urgences : 0617 087 087

LABORATOIRE POPULAIRE D'ANALYSES MEDICALES

12 Bd la grande ceinture Hay Mohammadi Casablanca

Tél : 05 22 61 33 34 / 08 08 52 55 39 - Fax : 05 22 61 33 35

ICE : 002331414000069

Patente : 30300440

IF : 96513170

FACTURE N° : 221100200

CASABLANCA le 07-11-2022

Mme HADOUI Fatima

Récapitulatif des analyses			
CN	Analyse	Clé	Coefficient
9105	Prélèvement sanguin	E	25
0118	Glycémie	B	30
0119	Hémoglobine glycosylée	B	100

Total des B : 130

TOTAL DOSSIER : 191.40 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : cent quatre-vingt-onze dirhams quarante centimes.



Date du prélèvement : 07-11-2022 13:05
Code patient : 2211070101
Né(e) le : 01-01-1966 (56 ans)

Mme HADoui Fatima
Dossier N° : 2211070101
Prescripteur :



BIOCHIMIE SANGUINE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE

Glycémie à jeun :

(Enzymatique)

2.32 g/L (0.70–1.15)
12.85 mmol/L (3.88–6.37)

Selon les recommandations de l'HAS (France) et l'OMS, une glycémie > à 1.26 g/l après un jeûn de 8h doit être vérifiée à 2 reprises, il est préconisé d'effectuer une glycémie post prandiale après une charge orale de 75g de glucose.

Hémoglobine glyquée :

(HPLC)

11.4 % (4.0–6.0)

Validé par : Dr. SENHAJI RHAZI FATIMA ZAHRA



Dr Ez Zahraoui Manal
Spécialiste en Ophtalmologie
Adulte et Pédiatrique



Diplômée des Facultés de Médecine de Rabat et de Paris

Praticien attaché à l'hôpital Cheikh Khalifa bin Zayed

Ancien Médecin au CHU de Rabat

Ancien Médecin au CHU de Bruxelles

Diplômée en Ophtalmologie Pédiatrique et Strabologie
de l'université de Marseille

Diplômée en Imagerie rétinienne, prise en charge du Glaucome
et adaptation en lentilles de contact des Universités de Paris

الدكتورة منال الزهراوي

طب و جراحة العيون

للكبار و الصغار

خريجة كلية الطب بالرباط و باريس

طبيبة ملحقة بمستشفى الشيخ خليفة ابن زايد

طبيبة سابقة بالمستشفى الجامعي بالرباط

طبيبة سابقة بالمستشفى الجامعي ببروكسل

دبلوم في طب عيون الأطفال و الحول بجامعة مرسيليا

دبلوم في أمراض الشبكية و المياه الزرقاء و تعديل

العدسات اللاصقة بجامعة باريس

04 novembre 2022

Casablanca, le

Mme HADOUI Fatima

1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs
Antireflets

VL : OD = + 1.00 (- 1.50 à 100°)

OG = + 0.75 (- 2.00 à 80°)

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

VP : ODG = Add : + 2.25

OPTIQUE MOUSSAOUI
Opticien 2ème génération
Bd. El Oued 106, N° 7
Hay Mohammadi Casablanca
Tél: 05 34 39 69 00 97 85

EZ-ZAHRAOUI MANAL
Doktore
Specialiste en Ophtalmologie
N.P.C. 091249755

OPTIQUE MOUSSAOUI

Opticien Spécialiste

Bloc Kodia 106 Bd. E N° 7 Bis,

El Hay Mohammedi - Casa

Tél : 06 69 00 97 85

05 22 60 3439

Patente : 32825428



نظارات مساوي

أخصائي في النظارات البصرية

بلوك الكدية 106 - الحي المحمدية E

الرقم 7 مكرر - الحي المحمدية

الهاتف : 06 69 00 97 85

05 22 60 3439

الباتننا : 32825428

٢٦٠

Ordonnance de M. le Docteur :

E.R Zuhra - Hamal

N° de nomenclature

٥٢

Correspondant à la prescription

LOIN

O.D : +1.75 -0.75 -0.50
O.G : +0.25 (-2.80)

PRES

O.D : +1.75 +2.75
O.G : +1.75 +2.75

FOURNITURE

Monture :

لـ

80097

Verres :

بـ لـ

220097

Etuis :

Total :

300097

OPTIQUE MOUSSAOUI
Opticien Optométriste
Bld Kodia 106, N° 7
El Hay Mohammedi Casablanca
Tél : 06 69 00 97 85

Arrêtez la présente facture à la somme de

Casablanca, le

٤١١١٢٢

M. ou Mme : *FATIMA HADDOUI*

لـ لـ